

Garantie Harmonie Santé Partenaires

	Niveau 1*	Niveau 2*	Niveau 3*
Soins médicaux et paramédicaux			
Consultations, visites : généralistes et spécialistes			
- Praticien OPTAM	100%	120%	150%
- Praticien NON OPTAM	100%	100%	130%
Actes de sages-femmes	100%	100%	100%
Auxiliaires médicaux : infirmier(s), kinésithérapeutes...	100%	100%	100%
Ambulances, véhicules sanitaires légers...	100%	100%	100%
Pharmacie selon service médical rendu (SMR)			
Médicaments à SMR important	100%	100%	100%
Médicaments à SMR modéré	100%	100%	100%
Médicaments à SMR faible	100%	100%	100%
Analyses et examens			
Actes techniques médicaux et d'échographie			
- Praticien OPTAM	100%	120%	150%
- Praticien NON OPTAM	100%	100%	130%
Actes d'imagerie dont ostéodensitométrie acceptée			
- Praticien OPTAM	100%	120%	150%
- Praticien NON OPTAM	100%	100%	130%
Examens de laboratoires	100%	100%	100%
Appareillages et accessoires médicaux			
Orthopédie, appareillages et accessoires médicaux acceptés par le régime obligatoire	100%	100%	150%
Prothèses auditives	100%	100%	150%
+ Forfait supplémentaire achat prothèses auditives	-	-	300 €/appareil ^(*)
Achat véhicule pour personne handicapée physique	150% (maxi 1200 €/an)	150% (maxi 1200 €/an)	150% (maxi 1200 €/an)
Cures thermales			
Frais de cure (surveillance médicale, soins) hors milieu hospitalier	100%	100%	100%
Forfait supplémentaire	-	-	100 €/An
Hospitalisation**			
Frais de séjour	100%	100%	100%
Soins, honoraires de médecins, actes de chirurgie, d'anesthésie et d'obstétrique (hors maternité)			
- Praticien OPTAM	120%	120%	150%
- Praticien NON OPTAM	100%	100%	130%
Ambulances, véhicules sanitaires légers...	100%	100%	100%
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière avec nuitée	-	40 €/Nuit ^(*) ^(*)	50 €/Nuit ^(*) ^(*)
chambre particulière en ambulatoire	-	15 €/jour ^(*)	15 €/jour ^(*)
Frais d'accompagnant	30 €/jour	30 €/jour	30 €/jour
Maternité			
Soins, honoraires de médecins, actes de chirurgie, d'anesthésie et d'obstétrique			
- Praticien OPTAM	120%	120%	150%
- Praticien NON OPTAM	100%	100%	130%
Chambre particulière avec nuitée	-	40 €/Nuit ^(*)	50 €/Nuit ^(*)
Indemnité de naissance	-	-	120 € ^(*)
Optique			
Enfant (- 18 ans)			
Monture	60 % + 50 € ^(*)	60 % + 60 € ^(*)	60 % + 70 € ^(*)
par verre Simple	60 % + 35 € ^(*)	60 % + 70 € ^(*)	60 % + 80 € ^(*)
Complexe	60 % + 100 € ^(*)	60 % + 120 € ^(*)	60 % + 130 € ^(*)
Très complexe	60 % + 100 € ^(*)	60 % + 135 € ^(*)	60 % + 145 € ^(*)
Adulte (18 ans et plus)			
Monture	60 % + 50 € ^(*)	60 % + 80 € ^(*)	60 % + 90 € ^(*)
par verre Simple	60 % + 45 € ^(*)	60 % + 80 € ^(*)	60 % + 90 € ^(*)
Complexe	60 % + 100 € ^(*)	60 % + 130 € ^(*)	60 % + 140 € ^(*)
Très complexe	60 % + 100 € ^(*)	60 % + 180 € ^(*)	60 % + 190 € ^(*)

	Niveau 1*	Niveau 2*	Niveau 3*
Optique (suite)			
Lentilles acceptées par le régime obligatoire	100 % + 80 €/An	100 % + 180 €/An ⁽⁶⁾	100 % + 180 €/An ⁽⁶⁾
Lentilles refusées par le régime obligatoire	80 €/An	180 €/An ⁽⁶⁾	180 €/An ⁽⁶⁾
Opérations de chirurgie réfractive cornéenne	-	350 €/CEII ⁽⁶⁾	350 €/CEII ⁽⁶⁾
Dentaire			
Soins	100 %	100 %	100 %
Prothèses fixes remboursables par le régime obligatoire ⁽⁷⁾			
- Prothèses type céramique sur dents visibles (incisives, canines, prémolaires) ⁽⁸⁾	175 %	350 %	375 %
- Inlays-Core	150 %	150 %	175 %
- Autres prothèses	175 %	250 %	275 %
Piliers de bridge fixes définitifs non remboursables par le régime obligatoire ⁽⁹⁾	55 €	250 €	250 €
Prothèses fixes transitoires sur dent naturelle	-	40 €	40 €
Prothèses amovibles remboursées par le régime obligatoire	175 %	300 %	325 %
Orthodontie acceptée par le régime obligatoire	125 %	250 %	275 %
Orthodontie refusée par le régime obligatoire	-	100 €/An	100 €/An
Implantologie	-	400 €/An ⁽¹⁰⁾ ⁽¹¹⁾	400 €/An ⁽¹⁰⁾ ⁽¹¹⁾
Parodontologie ⁽¹²⁾	50 €/An	150 €/An	150 €/An
Médecines douces			
Ostéopathie, Chiropractie et Microkinésithérapie ⁽¹³⁾ ⁽¹⁴⁾	30 €/Séance	30 €/Séance	40 €/Séance
Contraception féminine			
Pilules, anneaux et patchs contraceptifs non remboursés par le régime obligatoire (selon liste) ⁽¹⁵⁾	60 €/an	60 €/an	60 €/an
Prévention			
Equilibre alimentaire - Diététique	60 €/an ⁽¹⁶⁾ ⁽¹⁴⁾	60 €/an ⁽¹⁶⁾ ⁽¹⁴⁾	60 €/an ⁽¹⁶⁾ ⁽¹⁴⁾
Vie sans tabac - Sevrage tabagique ⁽¹⁶⁾	50 €/an	50 €/an	50 €/an
Vaccin antigrippal	frais réels ⁽¹⁶⁾	frais réels ⁽¹⁶⁾	frais réels ⁽¹⁶⁾
Autres vaccins (selon liste)	40 €/an ⁽¹⁶⁾	40 €/an ⁽¹⁶⁾	40 €/an ⁽¹⁶⁾
Harmonie Santé Services			
Assistance santé et assistance à l'étranger (voir notice d'information)	OUI	OUI	OUI

(1) Limité à 2 forfaits par an.

(2) Si établissement conventionné avec accord tarifaire, la mutuelle prend en charge dans les limites des tarifs de l'accord.

(3) Psychiatrie : prise en charge limitée à 45 nuits par année civile et par bénéficiaire.

(4) Le séjour doit être réalisé dans le cadre d'une hospitalisation avec anesthésie et/ou chirurgie ambulatoire sans nuitée.

Si établissement conventionné avec accord tarifaire, la mutuelle prend en charge dans les limites des tarifs de l'accord.

(5) Indemnité par enfant inscrit à la date de sa naissance, ou de son adoption, si déclaration dans les 3 mois suivants cette date.

(6) Verre simple : verre simple foyer dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 ou dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00.

Verre complexe : verre simple foyer dont la sphère est hors zone de -6,00 à +6,00 ou dont le cylindre est supérieur à +4,00 et verre multifocal ou progressif.

Verre très complexe : verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est hors zone de -8,00 à +8,00 ou verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00.

La prise en charge de la mutuelle est limitée à 1 équipement (1 monture et deux verres) par période de 24 mois pour les adultes ou à 1 équipement par période de 12 mois pour les enfants de moins de 18 ans. La période s'apprécie à compter de la date d'acquisition de l'équipement.

Pour les adultes, elle peut être réduite à 12 mois en cas d'évolution de la vue.

Les remboursements de la mutuelle :

- concernent les prothèses dentaires conformes aux conditions d'attribution de l'Assurance maladie obligatoire et inscrites à la nomenclature (CCAM),
- sont soumis à l'acceptation du devis par le Dentiste Consultant de la mutuelle.

(7) Le bridge de base est pris en charge conformément à la CCAM.

(8) Matériaux pris en charge : céramo-métal ou équivalents minéraux.

(9) Prise en charge des piliers de bridge sur dent naturelle.

(10) Prise en charge liée à l'ostéo-intégration.

(11) Non pris en charge par le Régime Obligatoire (sur présentation de l'original de la facture).

(12) Prise en charge des actes CCAM avec un code regroupement TDS.

(13) Prise en charge limitée à 90 € par année civile et par bénéficiaire pour les niveaux 1 et 2 et à 120 € pour le niveau 3.

(14) Prise en charge de 20 € maximum par séance pour des consultations uniquement chez les diététiciens diplômés.

(15) Prise en charge des substituts nicotiques et/ou consultation cognito-comportementale, sur prescription médicale. Après intervention du Régime Obligatoire.

* CONDITIONS GENERALES DE PRISE EN CHARGE

- Les remboursements sont limités aux frais réels et sous réserve de prise en charge par le régime obligatoire (sauf mention contraire).
- Les taux du régime obligatoire et le total sont donnés à titre indicatif dans le cadre du respect du parcours de soins coordonnés au 01/01/2008.
- Le remboursement du régime obligatoire est énoncé avant :
 - déduction de la participation forfaitaire (1€ au 01/01/2008),
 - déduction des franchises médicales (Décret n° 2007-1937 du 26/12/2007).
- La participation forfaitaire des actes supérieurs à 120 € est prise en charge par la mutuelle.
- Les pourcentages indiqués s'appliquent au tarif de responsabilité ou à la base de remboursement de la Sécurité sociale.

** Sur la base des codes DMT (Discipline Médico Tarifaire), la prise en charge est exclue pour les séjours suivants :

- cures médicales en établissements de personnes âgées,
- ateliers thérapeutiques,
- instituts ou centres médicaux à caractère éducatif, psycho-pédagogique et professionnel,
- centres de rééducation professionnelle
- services de longs séjours et établissements pour personnes âgées.